

# SUISSE

## Le transporteur koweïtien s'installe à Bâle

**UASC.** Le groupe *United Arab Shipping Company* reprend les activités d'agence du bâlois Fiege Logistics.

United Arab Shipping Company (UASC) a annoncé l'ouverture de sa succursale suisse au 1<sup>er</sup> janvier prochain. La nouvelle entité sera une filiale de UASAC Deutschland GmbH et reprendra les activités d'agence du transporteur bâlois Fiege Logistics, qui l'a représenté en Suisse les 24 dernières années, a précisé le groupe koweïtien hier.

Ce changement de représentation «s'inscrit dans une stratégie orientée client et souligne l'importance du marché suisse pour UASC». Pour Detlev Kerber, vice-président d'UASC Europe, l'établissement d'une succursale propre en Suisse va permettre une plus grande proximité et le développement de «relations durables qui déboucheront sur des résultats commerciaux concrets».

Concernant la nouvelle équipe qui se chargera du marché suisse, le groupe ajoute qu'il fournira «bientôt» des informations plus détaillées sur son site internet.

Fondé en 1976, le transporteur koweïtien dit opérer dans plus de 75 pays et desservir plus de 200 ports à travers le monde. Sa flotte compte 55 navires d'une capacité allant de 4100 à 13.500 conteneurs TEU (équivalent vingt pieds), et en a commandé encore onze de 15.000 TEU et six de 18.800 TEU. ■

## MERCURIA: reprise de 40 négociants en diesel

Le groupe genevois de matières premières Mercuria renforce ses activités dans le commerce de diesel pour navires et pétrole lourd pour le secteur maritime. Il a repris plus de 40 négociants en diesel pour navires du groupe danois en faillite OW Bunker. Directrice commerciale de Mercuria, Magid Shenouda a relevé que l'opération permet de développer l'infrastructure solide du commerce de pétrole. L'entreprise pourra fournir aux clients maritimes les carburants dont ils ont besoin. Le groupe envisage de séparer le segment en une unité indépendante appelée Minerva.

## TRAFIGURA: partenariat avec Vanomet

Trafigura s'allie avec le négociant zougétois Vanomet dans l'approvisionnement en minerai de fer et de charbon à la filiale britannique du thaïlandais Sahaviriya Steel Industries (SSI). Vanomet détient par ailleurs quelque 20% du capital de SSI PLC et offre déjà ses services au groupe SSI. Trafigura met en avant ses infrastructures de transports pour ces deux matières premières, tandis que Vanomet insiste sur les synergies permettant d'étoffer l'offre de services pour l'industrie de l'acier en général.

# Eric de Montgolfier confirme la falsification des fichiers volés

**AFFAIRE FALCIANI.** L'ancien procureur de Nice confirme que les listings de la banque HSBC à Genève ont bien été manipulés.

Le Ministère public de la Confédération met en accusation Hervé Falciani, l'ancien informaticien de l'établissement bancaire HSBC Private Bank à Genève, pour «espionnage économique et violation du secret bancaire». L'ancien ministre grec Georges Papaconstantinou est renvoyé devant la justice, soupçonné d'avoir falsifié une liste de 2000 Grecs détenant des comptes en Suisse. C'est le moment que choisit à notre demande l'ancien procureur de Nice Eric de Montgolfier, aujourd'hui à la retraite, pour sortir de son silence. Il indique qu'au moins un nom a été retiré des fichiers HSBC: celui de Jean-Marc Marchiani, controversé, ancien préfet et député européen, proche de l'ancien ministre Charles Pasqua. Il a notamment été lourdement condamné pour corruption, recel d'abus de biens sociaux et trafic d'influence. Eric de Montgolfier révèle également que le ministère français de la justice lui a rapidement retiré le dossier, ne lui laissant que les noms des clients de HSBC domiciliés à... Nice. Procureur de la République au

Tribunal de grande instance de Nice depuis 1999, c'est ce magistrat qui a donné l'ordre de perquisitionner le domicile des parents d'Hervé Falciani à Menton. Répondant à une demande d'entraide judiciaire urgente de la part de la Suisse. La brigade de recherches de la gendarmerie de Menton, en présence de représentants du Ministère public de la Confédération et de la Police judiciaire fédérale, a saisi les 20 et 21 janvier 2009 deux ordinateurs et deux téléphones portables appartenant à l'ancien informaticien bancaire. Le matériel informatique n'a été rendu à la Suisse qu'un an plus tard, le 1<sup>er</sup> février 2010.

Comme l'a annoncé *L'Agefi* à l'époque, l'Office fédéral de la police (Fedpol) constate alors que les disques durs remis par l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) «ne contiennent pas d'image forensique des disques durs originaux, mais qu'il s'agit bien de clones (copie bit à bit sans empreinte numérique permettant d'attester l'intégrité des données)». Dans un rapport datant du 25 août 2010,

Fedpol affirme que le contenu des listings a été modifié, et qu'il s'agit «d'une manipulation volontaire dont le mobile nous échappe». De son côté, la France a toujours démenti – encore récemment – s'être livrée à une quelconque manipulation.

A noter qu'Eric de Montgolfier est connu par ailleurs pour avoir fait condamner Bernard Tapie dans une affaire de match truqué entre l'Olympique de Marseille et Valenciennes (il était alors en poste à Valenciennes). Il a été lui-même inculpé en 2007 – avant d'être relaxé – après la sortie d'un livre intitulé *Le devoir de déplaire*. Ayant terminé sa carrière comme procureur général à la cour d'appel de Bourges, Eric de Montgolfier vient de publier: *Une morale pour les aigles, une autre pour les pigeons* (Michel Lafon).

**La justice suisse continue d'affirmer que les listings qui lui ont été rendus avaient été modifiés par la France. Que pensez-vous de ces graves accusations?**

Lors d'une réunion sur ce dossier à la direction des affaires criminelles et des grâces, j'ai effectivement pu constater qu'un nom au moins avait été retiré des fichiers HSBC: celui de l'ancien préfet

Jean-Marc Marchiani. Quand je me suis étonné de cette omission auprès de la Gendarmerie nationale, qui avait établi la liste des titulaires de comptes, il m'a été répondu qu'il s'agissait d'une erreur. En outre, le Ministère de la Justice a rapidement récupéré le dossier. Je n'ai pu conserver que la partie qui concernait Nice; c'est-à-dire seulement les éventuels fraudeurs établis dans mon ressort.

**Qui aurait pu falsifier ces listes? Il est difficile de répondre à cette question. La justice n'ayant pas elle-même les moyens d'exploiter un tel matériel informatique, l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) en avait été chargé dans le cadre de l'enquête. Mais le parquet ne disposait d'aucun moyen d'en contrôler l'exécution.**

**La Suisse reproche à la France de ne lui avoir rendu que des copies. Il était judiciairement indispen-**

sable que nous conservions les originaux. Sans cela, les personnes poursuivies sur la base des données HSBC auraient pu les contester au prétexte que nous n'avions que des copies. Le parquet fédéral suisse s'était effectivement ému de manipulations dans les copies remises à Berne. Je n'ai toutefois pu obtenir de précisions sur le sens des modifications constatées: avait-on rajouté des noms, ou en avait-on retiré?

**Hervé Falciani, l'ancien informaticien de la banque HSBC à Genève est un personnage controversé. Est-ce à votre avis un lanceur d'alerte?**

Je reste dubitatif sur ce qui l'a véritablement animé. Il faut se rappeler que c'est le parquet de Nice qui, sur la demande suisse, a saisi le matériel informatique en perquisitionnant chez son père; ce n'est pas Hervé Falciani qui a pris l'initiative de me l'apporter.

INTERVIEW:  
IAN HAMEL

«J'AI EFFECTIVEMENT PU CONSTATER QU'UN NOM AU MOINS AVAIT ÉTÉ RETIRÉ DES FICHIERS HSBC: CELUI DE L'ANCIEN PRÉFET JEAN-MARC MARCHIANI.»

# Le consensus sur la supervision

**GFI.** Réunion très constructive entre les surveillants des gérants indépendants et le Département des Finances hier à Berne.

SÉBASTIEN RUCHE

Le changement de ton se confirme du côté du DFF. Son service juridique, dirigé par Daniel Roth, s'est montré très réceptif aux suggestions des superviseurs actuels des gérants indépendants, hier à Berne. Dans l'optique de mettre en place la future surveillance prudentielle voulue par le projet de loi sur les établissements financiers (LEFin).

Six organismes d'autorégulation ont rencontré hier matin à Berne Daniel Roth et son équipe du service juridique du Département fédéral des finances. Objectif de la séance: définir les contours du ou des futurs surveillants des gérants indépendants (GFI).

On savait depuis fin novembre que la future surveillance prudentielle des GFI ne serait pas assurée par la Finma (*L'Agefi* du 24 novembre).

Un double consensus a émergé du tour de table organisé hier matin à Berne, selon plusieurs participants.



**FRANZ DE PLANTA.** Favorable à une régulation différenciée selon les modèles d'affaires dans la gestion.

D'une part, les surveillants actuels veulent dans leur ensemble participer à la supervision qui devrait entrer en vigueur en 2017 ou 2018. Ce qui constitue une bonne nouvelle, puisque le DFF compte aussi s'appuyer sur leurs compétences et leur expérience, comme l'avait précisé Daniel Roth fin novembre lors d'une conférence à Genève.

D'autre part, les participants à la réunion d'hier sont également unanimes sur le fait que la solution proposée par le projet de loi sur les établissements financiers n'est pas acceptable.

Le texte prévoit notamment la création d'une ou plusieurs sociétés anonymes à qui serait déléguée la surveillance.

Cet aspect avait été critiqué pour les coûts importants qu'il engendrerait pour les assujettis: plusieurs centaines de milliers de francs pour obtenir la licence, puis

des coûts récurrents annuels de 30.000 à 100.000 francs, selon diverses estimations. Des charges supplémentaires qui pourraient provoquer des pertes pour 40% des gérants indépendants, avait estimé l'ASG (*L'Agefi* du 17 septembre).

La forme juridique de la ou des futures autorités de surveillance a donc été au menu des discussions d'hier: une structure en association serait préférée par les surveillants actuels.

Autre enseignement: on se dirige plutôt vers plusieurs autorités de surveillance, ce qui favoriserait leur acceptation par le marché et permettrait de prendre en compte les sensibilités linguistiques ou culturelles des gérants.

Les OAR aimeraient également que le financement des futures structures soit assuré par les cotisations de leurs membres.

Les compétences des futurs surveillants devraient inclure l'attribution et le retrait des autorisations d'exercer. Leur surveillance devrait être assurée par la Finma.

D'autres points ont aussi été abordés, notamment l'organisation interne ou l'indépendance des futures autorités de surveillance.

Les discussions menées hier ont aussi mis en valeur certaines nuances parmi les attentes des OAR. Certains veulent participer à la

surveillance future, mais pas à n'importe quelle condition. C'est le cas des alémaniques de Poly-Reg.

L'OAR-G ne ferme pas complètement la porte à la création de nouvelles structures de surveillance, mais toujours en s'appuyant sur le système actuel, explique son président Franz de Planta: «dans ce cas, il sera néanmoins essentiel d'utiliser les compétences des OAR actuels, afin de poursuivre leur travail de surveillance sous une forme renforcée. Par ailleurs, la régulation devrait être différenciée selon les différents modèles d'affaires, afin de ne pas exclure les plus petites structures». Le VQF milite davantage pour un renforcement des structures existantes. Pour son CEO Nicolas Ramelet, il est important que la future surveillance attribuant de nouvelles compétences et de nouvelles responsabilités aux OAR.

«La réunion a été très fructueuse, conclut Nicolas Ramelet. Le Département fédéral des Finances s'est montré ouvert aux remarques des OAR. Le dialogue a été lancé et nous verrons lors de la prochaine réunion dans quelle mesure l'administration aura intégré nos positions dans ses futures propositions». Une prochaine réunion devrait être organisée en mars. ■

## AGENDA

### MERCREDI 17 DÉCEMBRE

KOF: prévisions hiver 2014  
CS: indicateur ZEW décembre

### JEUDI 18 DÉCEMBRE

Intersport PSC: résultats 2013/14  
Perrot Duval: résultats S1 2014/15  
SECO: update prévisions conjoncturelles  
AFD: commerce extérieur novembre  
AFD/FH: exportations horlogères novembre  
Pelikan: as. g. extra vente des participations à Herlitz, aéroport de Zurich  
Logitech: as. g., Lausanne  
GlaxoSmithKline: as. g. extra. transaction avec Novartis, Londres

### VENDREDI 19 DÉCEMBRE

Axpo: résultats 2013/2014

### LUNDI 22 DÉCEMBRE

BNS: balance des paiements et fortune à l'étranger au T3

### MARDI 23 DÉCEMBRE

Pas d'événement à signaler

### MERCREDI 24 DÉCEMBRE

KOF: baromètre conjoncturel décembre  
SIX fermée jusqu'au lundi 29 décembre

### LUNDI 29 DÉCEMBRE

UBS: indicateur de consommation novembre

### MARDI 30 DÉCEMBRE

Pas d'événement à signaler

### LUNDI 5 JANVIER

Indice PMI des directeurs d'achat décembre  
Leclanché: as. g. extra., arrivée Recharge Aps, Yverdon-les-Bains